



Communiqué de presse
Issy-les-Moulineaux, le 9 juillet 2020

OSAC met en ligne un outil d'aide à la rédaction du manuel CAE de l'organisme agréé Partie-CAO

Pour les aider à prendre en compte les nouvelles exigences réglementaires introduites par les règlements (UE) 2019/1383 et (UE) 2020/270, OSAC met en ligne sur son site internet un outil d'aide à la rédaction d'un manuel CAE pour un organisme Partie-CAO ayant dans son domaine d'activité uniquement des aéronefs redevables de la Partie-ML et ne disposant pas de système qualité.

En indiquant dans l'outil les privilèges et prérogatives souhaités – maintenance, sous-traitance, autorisation de remise en vol, approbation de programme d'entretien, examen de navigabilité, etc. - les organismes se verront indiquer quels chapitres du canevas de manuel CAE leur sont applicables.

Ils pourront ensuite se référer au [Guide G-47-00](#) disponible dans la rubrique « Documentation technique / Procédures et guides » et au [canevas de CAE](#) au format « Word » dans la rubrique « Documentation technique / Documents pratiques » du site d'OSAC pour rédiger leur manuel d'organisme dans le cas d'une demande initiale d'agrément Partie-CAO ou lors de la phase de transition qui suit une « grand-périsation » d'un agrément existant Parties-M/F, M/G ou 145 en Partie-CAO. Les modalités de transition sont définies dans le [BI 2020/01](#).

Avec cet outil, OSAC vise à accompagner les organismes dans leur mise en conformité aux nouveaux règlements et à les aider dans la rédaction de la documentation technique inhérente au nouvel agrément d'organisme combiné.

L'utilisation de l'outil constituera également un gain de temps pour les organismes qui seront assurés de l'éligibilité de la combinaison entre privilèges et prérogatives à laquelle ils prétendent au travers de leur demande d'agrément d'organisme combiné.

L'outil est accessible en ligne à l'adresse : <https://www.osac.aero/aidecae>

Ce lien vers l'outil est également intégré directement dans la première page du canevas de CAE au format « Word » disponible dans la rubrique « Documentation technique / Documents pratiques » du site d'OSAC.

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, limite, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance, de gestion du maintien de la navigabilité et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et les licences de mécanicien aéronautique.

Contacts Presse :

Nadia Robert
Secrétaire Générale
Tél : 01 41 46 10 73
nadia.robert@osac.aero